

Orthophonistes scolaires

Vous êtes orthophoniste? Avez-vous envisagé le milieu scolaire pour exercer votre profession ?

Un milieu stimulant dans lequel la reconnaissance professionnelle vient directement des élèves. Une chance inestimable de suivre des élèves dans leur milieu de vie au quotidien tout au long de leur parcours scolaire !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des orthophonistes pour occuper des postes ou des remplacements à temps plein et à temps partiel.

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine ([carte des territoires](#)). Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire-primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 17 000 employées et employés dont 8 000 enseignantes et enseignants mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#)

Vous aimeriez travailler comme orthophoniste scolaire et vous vous questionnez sur les différentes possibilités?

Découvrez les visages de l'orthophonie scolaire au sein du plus grand centre de services scolaire francophone en Amérique du Nord : <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/travailler-cssdm/orthophonie-scolaire/>

Il est également possible de discuter avec notre responsable du recrutement en orthophonie, Madame Mélina Tagliaferri, qui se fera un plaisir de vous répondre. Vous pouvez la contacter au 514 596-6517 poste 2362, par courriel : tagliaferri.m@cssdm.gouv.qc.ca

Être orthophoniste au CSSDM, c'est bénéficier d'avantages de développement professionnel :

- Participer à des rencontres mensuelles de concertation entre les orthophonistes en permettant le développement professionnel et la création de liens interpersonnels.
- Recevoir un accompagnement via un service de mentorat.
- Travailler auprès de différentes clientèles.
- Travailler au sein d'une équipe interdisciplinaire où le partage d'expertise est valorisé.
- Avoir l'opportunité de participer à différents comités et de faire valoir ses compétences.
- Exercer une autonomie professionnelle dans ses actions
- Avoir accès à une banque de tests et un centre de documentation.

D'avantages sociaux et personnels :

- Salaire et avantages enviables :
 - ✓ Salaire pouvant aller de **27,46 \$ à 51,40 \$** / heure selon l'expérience et les qualifications
 - ✓ Fonds de pension public très intéressant
 - ✓ Assurances collectives
 - ✓ Remboursement de la cotisation à l'Ordre professionnel sous certaines conditions
- Rabais pour les employés (activités physiques, transport, téléphonie, lunetterie, informatique, lecture, etc.)
- Conciliation travail-famille facilitée :
 - ✓ Journées de maladies et pour affaires personnelles
 - ✓ Jusqu'à six semaines de vacances après une année ou au prorata du nombre de journées travaillées

Rôle de l'orthophoniste en milieu scolaire

Au CSSDM, l'orthophoniste scolaire poursuit deux objectifs principaux :

- Accompagner les élèves présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés langagières dans le développement de leurs compétences, leurs apprentissages scolaires et leur socialisation.
- Soutenir le milieu scolaire dans la mise en place de conditions propices au développement du langage et à la réussite éducative de tous les élèves.

Lieux de travail possibles et affectations adaptés à vos besoins

L'orthophoniste peut œuvrer dans des milieux [réguliers primaires](#) et [secondaires](#) ainsi que dans des [écoles spécialisées](#) auprès de diverses clientèles dont les élèves présentant une déficience auditive, une déficience intellectuelle, un trouble développemental du langage, un trouble du spectre de l'autisme ou des difficultés d'apprentissage.

Qualification requise

- Être membre en règle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Les étudiants et les finissants à la maîtrise en orthophonie sont invités à consulter l'affichage des agent-e-s de correction du langage en cliquant [ICI](#)

*Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez-vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.

Soyez informé : le CSSDM et l'École d'orthophonie et d'audiologie (ÉOA) de l'Université de Montréal font équipe, dans le cadre d'une entente de collaboration signée en décembre 2020. Cette entente a pour but de nourrir la formation et les efforts de recherche des futurs professionnel-le-s en orthophonie et en audiologie et, d'une autre part, à favoriser le recrutement et la rétention de ces professionnels au sein du CSSDM.

Pour tous les détails, consultez le site suivant : <https://medecine.umontreal.ca/2021/04/19/entente-entre-leoa-et-le-cssdm-collaborer-pour-mieux-servir/>

Une belle occasion de faire la différence dans la vie de plusieurs jeunes dans nos écoles. Cliquez [ICI](#) sans plus tarder pour postuler !

Le CSSDM remercie les tous les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).